

## Les Brèves du conseil municipal du 04 avril 2024

Le conseil municipal, réuni en date du 04 avril 2024 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises.

### 1) Compte financier unique 2023

Le compte financier 2023 présente un excédent cumulé avec les années précédentes de 871 611.48 € en fonctionnement et 3 882 710.49 € en investissement. Néanmoins, sur l'exercice 2023 uniquement, la section de fonctionnement était en déficit de 44 533€ du fait notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation.

### 2) Budget primitif 2024

#### a/ Vote des taux des impôts

Afin de retrouver un excédent de fonctionnement en 2024, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes de 3% :

- taxe foncière sur le bâti : **22.34 %**
- taxe foncière sur le non bâti : **37.17 %**
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux vacants) : **7.61 %**

Ces taxes rapporteront 562 000 €  
à la commune

#### b/ Subventions

Les montants des subventions suivantes ont été votés : 16 335 € pour les associations communales, 422 € pour les associations non-communales, une enveloppe de 1 200 € pour les associations hors commune, une enveloppe de 18 000 € pour les associations sportives de la commune et une enveloppe de 16 000 € pour les demandes de subventions exceptionnelles qui seraient faites au cours de l'année. Les conseillers ont décidé d'attribuer à l'association Vision'ère une subvention exceptionnelle de 200 € pour un évènement sportif et solidaire, les « 100 km pour la vue » qui passera par Volgelsheim le 9 mai. Depuis 2018, la commune participe aux célébrations d'anniversaire de ses associations (2500 € de subvention au maximum) : ainsi, en 2024, des subventions seront attribuées pour les 40 ans des Arts martiaux, 30 ans de la Gymnastique Volontaire et 25 ans du CAVO. En 2023, 8 400 € de subventions aux particuliers ont été versés (4 000 € pour les panneaux photovoltaïques, 2 400 € pour les pompes à chaleur et géothermie et 2 000 € pour les ravalements de façades). **Pour rappel, la commune finance à compter de cette année les récupérateurs d'eau achetés par les habitants.** Un montant de 10 000 € est prévu au BP 2024 sur cet article.

#### c/ Agrandissement du périscolaire : recours à l'emprunt

La commune n'ayant qu'un seul emprunt en cours dont le remboursement se finira au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, les conseillers ont validé la proposition du maire d'emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations 800 000 € pour financer les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Dumas (emprunt à taux fixe sur 15 ans avec un remboursement à échéances constantes trimestrielles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025).

#### d/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2024 qui se présente en équilibre en fonctionnement et en investissement :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	3 430 000 €	Recettes	3 430 000 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	6 011 000 €	Recettes	6 011 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2024 sont les suivantes :

- poursuite de la rénovation intérieure et extérieure de l'école Dumas pour extension du périscolaire : 3 830 000 € en travaux dont 3 000 000 € en Reste A Réaliser
- travaux logements dont celui de la gare : 500 000 €
- achat de terrain : 100 000 € pour l'achat du terrain de la chapelle pour l'extension future du cimetière
- extension de la video-surveillance : 135 000 €
- remplacement des luminaires : 150 000 €
- remboursement des emprunts : 145 000 €
- aménagement de Noël de la place de l'Europe : 30 000 €

En recettes d'investissement, la commune devrait percevoir 1 282 000 €.

### **3) Fortifications de Vauban : révision de la zone tampon**

Le conseil municipal a approuvé le périmètre révisé de la zone tampon pour la préservation de la vue des « Fortifications de Vauban ».

### **4) Convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

L'éco-organisme Citéo propose aux communes un dispositif d'aide spécifique pour lutter contre les dépôts sauvages, le soutien pour Volgelsheim est évalué à 2 412 € par an. Les conseillers municipaux ont approuvé la convention et autorisé le Maire à la signer.

### **5) Projet de plateforme de revalorisation des déchets verts**

La municipalité a engagé une réflexion pour utiliser les infrastructures du Point Vert qui ne fonctionnent plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (arrêt par la Comcom) et permettre ainsi aux habitants qui n'ont pas la possibilité d'aller jusqu'à la déchèterie de Biesheim de continuer à bénéficier de ce service de proximité. **Le conseil municipal a décidé d'ouvrir sur le site du point vert, une plateforme de revalorisation des déchets verts le mercredi de 13h30 à 16h30, du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre. Le dépôt se fera sous la surveillance d'un employé de la commune et sera réservé aux habitants de Volgelsheim uniquement.** Y seront autorisés les dépôts suivants : résidus de taille, gazon et feuilles mortes. Ces derniers seront ensuite pris en charge par la société Agro-logic spécialisée dans le traitement et la revalorisation des déchets verts. **Une carte d'accès sera à chercher en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux à partir du 02 mai 2024. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité seront demandés pour l'établissement de la carte. Le service de dépôt ouvrira le mercredi 15 mai 2024.**

### **6) Remplacement des luminaires d'éclairage public : résultats de la consultation**

Les travaux ont été attribués à l'entreprise ETP de Steinbrunn le Haut pour un montant de 86 350 € TTC. Les travaux devaient être réalisés en juin 2024.

### **7) Autorisation temporaire de mener des actions de régulation des populations de corvidés**

La surpopulation de corbeaux et corneilles cause des nuisances sonores et des problèmes de salubrité dans certaines parties de la commune et occasionne également des dommages importants sur les cultures. C'est pourquoi le conseil a autorisé le maire à prescrire via un arrêté toutes les mesures nécessaires à la régulation des populations de corvidés.

### **8) Réfection de la couche de roulement de la Voie Romaine RD 1VIII par la CEA**

Les travaux de réfection seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été et une déviation sera mise en place. Au préalable, des travaux pour enlever les rails qui ne sont plus utilisés, seront effectués au mois d'avril par l'entreprise EUROVIA pour la somme de 2 403 € TTC.

### **9) Square des Bords du Rhin : reconduction contrat d'entretien**

Le contrat de l'association ACCESS qui entretient les espaces verts du Square des Bords du Rhin a été reconduit pour une année pour un montant de 17 721 € TTC.

### **10) Balayage : reconduction du contrat**

Pour 2024, le balayage des voies de la commune est à nouveau confié à la société AFC Balayage pour 7 passages dans l'année (7 315 € TTC).

### **11) Ecopâturage : nouveau contrat**

L'opération éco-pâturage est reconduite en 2024 : la société « Les Brebis de Kikou » se chargera de faire paître ses brebis sur 4 ha de parcelles communales pour un montant de 2 400 € TTC.

### **QUÊTE**

La Ligue contre le Cancer organise sa quête annuelle dans notre commune au courant du mois d'avril. Merci par avance pour votre bon accueil et votre générosité.



## **A noter dans vos agendas**

<b>DATE</b>	<b>MANIFESTATION</b>	<b>LIEU</b>
<b>Samedi 13 Avril 20h15</b>	Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Volgelsheim	Salle des fêtes
<b>Samedi 20 Avril 20h</b>	Les plus grands magiciens du monde ... ou presque	Salle des fêtes
<b>Samedi 27 Avril 14h à 16h</b>	Gaspi pas tes semis	Jardins communaux
<b>Mercredi 15 Mai 16h30 à 19h30</b>	Don du sang	Salle des fêtes
<b>Samedi 25 Mai 9h à 17h</b>	Journée citoyenne	

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal avril 2024

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé